

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 25 avril 2023 à 19 h, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, président
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Monsieur Éric Trudeau, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCES :

- Madame Christine Bourgeois, membre du personnel professionnel non enseignant
- Madame Claudine Loïselle, membre du personnel de soutien
- Monsieur Éric Trudeau, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gilles Cazade, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS EN BLOC

3.1 Approbation du procès-verbal du 21 février 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023 est approuvé tel que rédigé.

4. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

6. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général commente l'état d'avancement de certaines des priorités annuelles du Centre de services scolaire des Patriotes et répond aux questions des membres.

Il fait état du déplacement de certaines classes d'enseignement spécialisé et de l'ouverture de trois nouvelles classes.

L'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (ci-après « PEVR ») et du tableau de bord qui permettra d'en assurer le suivi est presque terminée. Le PEVR sera présenté pour approbation au CA lors de la prochaine séance, le 30 mai.

Il fait état des derniers développements dans les négociations avec certaines villes et municipalités pour les dons de terrains nécessaires à la construction de nouvelles écoles.

8. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

9. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

9.1 Révision et abrogation de politiques en lien avec les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique en 2020 et en 2022 | Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Plusieurs modifications ont été apportées à la *Loi sur l'Instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) en février 2020. Les plus importantes concernent le remplacement du Conseil des commissaires élus au suffrage universel, par un Conseil d'administration (CA).

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, plusieurs politiques et règlements ont été modifiés administrativement.

Cependant, certaines politiques donnaient au Conseil des commissaires ou à un ou des commissaires, un rôle qui découlait du fait que ces personnes étaient élues et jouaient un rôle politique auprès de la population. Tel n'est pas le rôle des membres du CA.

Ces politiques doivent être modifiées en révisant ces rôles. Pour ce faire, elles doivent faire l'objet d'une consultation et être adoptées par le CA.

Les politiques à modifier sont les suivantes :

- Politique relative aux frais de déplacement et de représentation
- Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école
- Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles

Par ailleurs, à la suite des modifications apportées par la nouvelle *Loi sur le protecteur national de l'élève* (RLRQ, c. P-32.01), qui remplaceront les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le 28 août 2023, la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* doit être abrogée.

Le Comité consultatif de gestion et le Comité de parents ont été consultés et ont donné un avis favorable aux modifications et à l'abrogation proposées.

Le Comité de parents renonce à être consulté au sujet de la modification d'un acte d'établissement visant à donner un nom à une nouvelle école, ou à changer le nom d'une école, et ce, tel que le permet l'article 193, alinéa 1 paragraphe 2 et alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique*. Le Comité de parents demande cependant à être informé du fait qu'il lui est possible de mettre fin à cette renonciation, chaque fois qu'un processus visant à donner un nom ou à modifier un nom d'école sera entrepris. Le projet de politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles est ajusté afin de donner suite à cette renonciation.

CA-051-04-23

Il est proposé :

D'adopter les politiques suivantes, telles que modifiées :

- Politique relative aux frais de déplacement et de représentation
- Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école
- Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles

Que ces nouvelles versions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

D'abroger la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* et que cette abrogation prenne effet le 28 août 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Services de l'organisation scolaire, des ressources matérielles, du secrétariat général et des communications et des ressources éducatives

9.2 Planification des besoins d'espace 2022-2027 | Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

La *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) (LIP) impose un processus de consultation devant être tenu annuellement auprès des Municipalités, Villes et Municipalités régionales de comté (MRC), s'il est nécessaire de présenter une ou des demandes d'ajout d'espace.

Ce processus de consultation a pour objectif de recueillir toutes les informations pertinentes, afin d'établir les besoins d'ajout d'espace (agrandissement ou construction d'écoles ou de centres de formation) du centre de services scolaire (CSS) et de requérir que la ou les Villes concernées cèdent gratuitement le ou les terrains nécessaires à cette fin (articles 272.2 à 272.14 de la LIP).

Une analyse complète des besoins d'ajout d'espace dans les différents secteurs du Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « CSSP ») a été réalisée.

Les Villes, Municipalités et MRC dont le territoire est inclus dans celui du CSSP et qui sont concernées par ces ajouts, ont été consultées au sujet du projet de la Planification des besoins d'espace et avaient jusqu'au 13 avril 2023 pour transmettre un avis.

Sept avis ont été reçus.

Les Villes de Contrecoeur, Verchères, Sainte-Julie et Saint-Amable donnent un avis favorable, avec des commentaires.

Les Villes de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Varennes et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu donnent un avis défavorable, avec des commentaires.

Certaines modifications ont été apportées à la Planification des besoins d'espace, à la suite de la réception de ces avis.

Il appartient au Conseil d'administration d'adopter la Planification des besoins d'espace. Celle-ci sera ensuite soumise une dernière fois aux Villes et Municipalités, afin que, par résolution de leur conseil, elles l'approuvent ou non.

La Planification des besoins d'espace sera ensuite transmise au ministre de l'Éducation, avec les avis et résolutions reçus des Villes et Municipalités, afin que celui-ci l'approuve. Elle entrera alors en vigueur et la ou les Villes ou Municipalités concernées auront un délai de deux ans pour céder gratuitement un terrain conforme.

CA-052-04-23

Il est proposé :

D'adopter la *Planification des besoins d'espace 2022-2027* telle que proposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

9.3 Plan d'effectif du personnel cadre | Modification

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* prévoit que la structure administrative des emplois de cadre soit représentée sous la forme d'un organigramme et que toute modification à cette structure soit adoptée par résolution du Conseil des commissaires. Vu les changements législatifs apportés en 2020, cette adoption doit être effectuée par le Conseil d'administration (CA).

Les modifications proposées ont été présentées à l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS).

Les modifications proposées au plan d'effectif du personnel cadre ont été présentées et discutées au Comité de répartition des ressources (CRR). Celui-ci recommande au CA de les approuver.

Une présentation de l'ensemble des ajouts de ressources a également été faite au Comité de vérification. Les modifications au plan d'effectif des cadres constituent une partie de l'ensemble des ajouts de ressources. Le Comité de vérification en fait une recommandation favorable.

Conformément à l'article 5.4 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, les directions des services concernées ont consulté les cadres de leur unité administrative qui se sont dit en accord avec l'ajout de poste à l'organigramme de leur service.

CA-053-04-23

Il est proposé :

D'adopter une modification à la structure administrative concernant les emplois de cadre telle que déposée et qu'elle entre en vigueur immédiatement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

10.1 Avis du protecteur de l'élève

Néant

11. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

11.1 Mise en œuvre du PEVR | État de situation 2^e étape

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) a été adopté par le Conseil des commissaires le 5 juin 2018.

Le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) s'est doté d'un plan opérationnel pour l'atteinte des objectifs du PEVR s'échelonnant jusqu'en juin 2023. Ce plan opérationnel prévoit des initiatives qui constituent des priorités pour les services qui en ont la responsabilité.

Les établissements ont, au cours de l'année scolaire 2018-2019, adopté chacun un projet éducatif cohérent avec le PEVR.

L'état de situation relatif à la mise en œuvre du PEVR constitue un des éléments de la reddition de comptes de la direction générale.

Le CSSP s'est doté d'un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des indicateurs reliés aux différents objectifs du PEVR. Il s'est également doté d'un tableau de bord permettant d'avoir une synthèse de l'évaluation des projets éducatifs.

L'état de situation des différents objectifs du PEVR au 2^e bulletin de l'année 2022-2023 est présenté.

Service des ressources éducatives

11.2 Mise en œuvre du PEVR | Initiative 3.6

Madame Cindy Dubuc, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Lors de l'élaboration du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) 2018-2023, une analyse de la situation des élèves en classe d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif mettait en évidence que le nombre de groupes dans ce regroupement augmentait de façon significative tous les ans, et ce, depuis quelques années. La réintégration des élèves en classe ordinaire, à la suite d'un passage en classe d'enseignement spécialisé, semblait quant à elle une démarche très peu mise de l'avant par les écoles et peu uniformisée d'une école à l'autre.

Ainsi, dans le PEVR 2018-2023, les orientations « I. Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel » et « II. Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques » ont permis de mettre de l'avant dans le cadre du plan opérationnel, l'Initiative 3.6 intitulée « Projet pilote avec des enseignants de classes d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif ». En effet, dans une perspective d'amélioration de la réussite et de réintégration vers les classes ordinaires des élèves en classe d'enseignement spécialisé, le projet pilote visait à documenter, à améliorer, et à développer de meilleures pratiques, en ce sens, au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP).

Mme Dubuc fait état des facteurs à considérer pour l'intégration des élèves des classes d'enseignement spécialisé DSC vers la classe ordinaire.

Elle présente les objectifs mis de l'avant en lien avec cette initiative.

Elle fait également état des travaux réalisés à ce sujet entre 2018 et 2023, précisant que la réalité pandémique a retardé l'implantation du projet comme planifié.

Elle présente le portrait de la situation actuelle du CSSP, soit le nombre de classes d'enseignement spécialisé DSC.

Elle répond aux questions des membres.

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-054-04-23 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 20.

Retour à l'assemblée publique

CA-055-04-23 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 40.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 40 la séance est levée

Président

Secrétaire générale

CH/lc